

Diaporama de la CME du 14 janvier 2025

Hommage au D^r Christophe TRIVALLE

Christophe TRIVALLE, gériatre, chef du service de soins et réadaptation Alzheimer de l'hôpital Paul-Brousse, est décédé brutalement le 20 décembre à l'âge de 63 ans. Il représentait les praticiens hospitaliers de médecine à la CME depuis 2012. Le D^r Olivier DRUNAT, président de la collégiale des gériatres, le D^r François SALACHAS, au nom du collège des praticiens hospitaliers, le président de la CME et le directeur général lui ont rendu [hommage](#).

1. Informations du président

- **Mouvements**

- **Le D^r Cécile ROTENBERG** (pneumologie, Avicenne) a quitté le GHU Paris-Seine-Saint-Denis le 2 janvier et cesse donc son mandat de vice-présidente de la [CMEL](#). Lors de sa réunion du 18 décembre, la CMEL a désigné le **D^r Samir TINE** (gériatrie, René-Muret), qui était vice-président dans la précédente CMEL, pour la remplacer à titre intérimaire.
- **La P^r Marie ESSIG** (néphrologie, Ambroise-Paré) a été élue doyenne de l'UFR de santé Simone-Veil – santé (université Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines [UVSQ]), à la suite de l'élection du P^r Loïc JOSSERAN (ex-doyen) à la présidence de l'université le 2 décembre. Elle intègre donc le [directoire](#) de l'AP-HP.
- **La P^r Nathalie CHARNAUX** a été élue présidente de l'Université Sorbonne - Paris-Nord le 9 janvier. Elle quitte donc la CME, où elle siégeait en tant qu'invitée permanente. Elle sera remplacée par sa ou son successeur au décanat de l'UFR de santé, médecine et biologie humaine (SMBH) de Bobigny après son élection à venir.

- **Règlement intérieur de l'AP-HP**

Le directeur général a arrêté le nouveau [règlement intérieur](#) de l'AP-HP approuvé par la [CME du 3 décembre 2024](#). Il modifie notamment les modalités de désignation des chefs de service et le président de la CME informera la CME du 11 février des nouvelles compétences qu'il [délèguera](#) aux présidents des CMEL en la matière. Une mise à jour du [règlement intérieur de la CME](#) sera soumise à une prochaine CME pour intégrer toutes les modifications intervenues depuis 2016, date de sa dernière rédaction.

- **Disciplines en tension**

Un groupe de travail est en cours de constitution avec la direction des affaires médicales pour mettre à jour la liste des disciplines en tension en vue de préparer la rédaction de la lettre de cadrage de la révision des effectifs de praticiens hospitaliers, qui sera présentée à la CME du 11 mars.

- **Mayotte**

Plus de 2 000 professionnels de l'AP-HP se sont portés volontaires pour partir en renfort à Mayotte. Si les besoins dans l'urgence se sont révélés moins importants que ce qui avait pu être craint, des renforts seront nécessaires sur la durée pour venir en aide au centre hospitalier de Mayotte, avec lequel l'AP-HP va signer une convention.

- **Épidémie de grippe**

Le pic de l'épidémie a été atteint les 8 et 9 janvier. L'AP-HP a réussi à faire face grâce à la mise en œuvre du plan « tensions hivernales - organisation de la réponse » (THOR) et surtout grâce aux 600 lits réouverts à l'AP-HP depuis deux ans. Toutefois, le nombre de lits-brancards aux urgences est monté jusqu'à 240 et l'AP-HP, tout comme l'ensemble des hôpitaux, restent fragiles, d'autant plus que le taux de vaccination des personnes âgées et vulnérables est en diminution, et que seulement 19 % des personnels de l'AP-HP se sont fait vacciner, ce qui est très insuffisant.

- **Ressources humaines**

L'inversement de tendance entamé en 2023 sur les métiers infirmiers (avec un solde entrées/sorties de + 220) s'est accéléré en 2024 avec 950 infirmières ou infirmiers supplémentaires. Au total, en deux ans, ce sont ainsi 1 150 emplois infirmiers qui ont été retrouvés, soit plus de la moitié des 2 000 infirmières et infirmiers que nous avons perdus entre 2019 (avant le COVID) et le point le plus bas de leurs effectifs atteint début 2023. Une amélioration encore fragile du solde entrées – sorties est aussi constatée sur les préparateurs en pharmacie (+ 39 en 2024, mais avec une augmentation des départs), des sages-femmes (+ 53, pour 150 recrutements) et les assistantes sociales (+ 36, avec une baisse de 25 % des départs). Les manipulateurs en radiologie (- 10) et les infirmières et infirmiers de bloc opératoire (+ 2) constitueront des priorités pour les prochains mois.

- **Baromètre social**

Les personnels de l'AP-HP, y compris les internes, sont invités à répondre à la 2^e édition du [baromètre social](#). Il est possible de répondre au [questionnaire](#) jusqu'au 9 février.

2. Plan cancer de l'AP-HP (P^r Serge UZAN) ([diaporama](#))

L'AP-HP assure le tiers de l'activité de cancérologie en Île-de-France en prenant en charge tous les types de cancers, y compris les tumeurs rares, à tous les stades et à tout âge. Elle assure les urgences et gère les formes les plus graves nécessitant des services support de très haut niveau. La cancérologie constitue donc un axe fort de ses priorités stratégiques en matière d'évolution de l'offre de soins à 3 et 5 ans (« [levier 23](#) »).

Avec son plan cancer 2024-2028, l'AP-HP poursuit la labellisation de tous ses groupes hospitalo-universitaires (GHU) par l'Organisation des instituts européens du cancer ([OECl](#)) et s'engage dans la constitution de l'ensemble de l'AP-HP en un réseau unique de centres de cancer (« *comprehensive cancer network* AP-HP »). L'AP-HP pourrait également être labellisée dans le cadre de l'*European comprehensive center network* ([EUNETCCC](#)) (dans la continuité du projet [CRANE](#)) avec une dimension territoriale plus affirmée en un réseau territorial de structures partenaires ou affiliées. Ces labellisations garantissent à tous les patients une prise en charge rapide et d'excellence, quel que soit l'hôpital de prise en charge. Elles assurent en outre une lisibilité des parcours de soins, la facilité d'un accès aux protocoles de recherche, notamment aux essais précoces, et une prise en charge homogène pour tous les patients au sein de l'ensemble des établissements accrédités.

Un nouveau comité de pilotage (« [COPIL cancer](#) »), co-présidé par les P^{rs} Pierre LAURENT-PUIG et Antoine VIEILLARD-BARON, est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du plan.

3. Avis sur des projets de protocole de coopération

La CME a émis un avis favorable à trois protocoles :

- « consultation de santé sexuelle par l'infirmière en centre de santé sexuelle, centre de contraception et d'IVG en lieu et place du médecin ou de la sage-femme », avec 3 voix contre et 13 abstentions ([protocole, diaporama](#)) ;
- « consultation infirmière de préparation et de suivi de patients bénéficiant d'une chirurgie bariatrique, avec prescriptions de suppléments vitaminiques et IPP et d'examens paracliniques en lieu et place du chirurgien et/ou du médecin. », à l'unanimité ([protocole, diaporama](#)) ;
- « délégation de la correction de la délinéation des volumes cibles et des organes à risques et du choix de la dosimétrie dans le cadre de séances de radiothérapie externe adaptative pour une tumeur solide par le manipulateur en électroradiologie médicale en lieu et place de l'oncologue radiothérapeute, hors préparation. », avec 5 voix contre et 8 abstentions ([protocole, diaporama](#), page 10).

4. Évolution du dispositif des aides à la formation et à la mobilité (M. Emmanuel RAISON) ([diaporama](#))

Dans le cadre du « [levier 5](#) » et dans la suite du rapport sur la formation continue à l'AP-HP (voir [CME du 19 septembre 2023](#)), le dispositif des aides à la formation et à la mobilité des praticiens évolue :

- L'année « médaille » peut désormais être réalisée pendant au moins 6 mois dans un organisme hors AP-HP ou à l'étranger ;
- Les bourses du Fonds d'études et de recherche du corps médical, qui permettent de financer une 2^e année de master (M2) pour les internes, sont élargies au financement d'une année de thèse pour les internes ou les assistants – chef de clinique des universités. Ces bourses sont revalorisées et désormais attribuées par un jury à l'issue d'un appel à projets ;
- Les aides à la mobilité visent, d'une part, à soutenir les praticiens, en particulier les futurs PU-PH, dans leur projet de mobilité internationale pendant un an (les bourses attribuées peuvent aller jusqu'à 30 000 €), d'autre part, à accompagner la nouvelle position de mission temporaire ([décret du 16 octobre 2024](#)) ouverte aux hospitalo-universitaires et leur permettant de conserver leur rémunération pendant leur mobilité. Ces aides sont attribuées par un jury sur appel annuel à projets. L'appel à projets 2025 est ouvert et les candidats peuvent déposer leur dossier **jusqu'au 3 mars** sur une nouvelle [plateforme](#) intranet mise en place début janvier.
- Les aides individuelles à la formation (financement de frais d'inscription et de déplacement à des congrès ou formations) pour les praticiens seniors sont désormais ouvertes aux sages-femmes. Pour les formations diplômantes (diplômes universitaires, etc.), elles ne se feront plus au fil de l'eau mais selon un calendrier annuel de dépôt des demandes en cours d'élaboration, avec une sélection renforcée et un plafonnement des formations financées, assortis d'un système d'avance de 50 % des frais.

5. Médicaments et dispositifs médicaux : tensions d'approvisionnement (P^r Pascal PAUBEL) ([diaporama](#))

Les tensions et ruptures sur les médicaments et les dispositifs médicaux constituent un problème récurrent et ancien ([CME du 6 décembre 2022](#)), auquel la [feuille de route 2024-2027](#) du Gouvernement, intitulée « Garantir la disponibilité des médicaments et assurer à plus long terme une souveraineté industrielle », n'a permis d'apporter une amélioration notable. Ce phénomène, étroitement lié à l'augmentation de la demande mondiale, continue de s'aggraver et se répercute sur la charge de travail des équipes et sur la qualité de la prise en charge des patients.

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 11 février précédée du bureau le 28 janvier.**

P^r Rémi SALOMON, le 30 janvier 2025